

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Agenda 21 - Validation du Schéma d'orientations stratégiques - Décision

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La démarche Agenda 21 a été lancée en novembre 2009 par délibération du conseil de communauté qui actait déjà le souhait de concourir pour la labellisation « Agenda 21 local France ».

Bien que doté d'une architecture originale, l'Agenda 21 communautaire est élaboré dans le respect des critères fixés par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer pour satisfaire à l'appel à reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », ainsi qu'à des appels à projets tels que la Capitale verte européenne.

Les quatre axes stratégiques attribués à l'Agenda 21 dès l'origine définissent le positionnement de la Communauté Urbaine comme acteur pour un territoire solidaire et durable, dans les domaines de l'exemplarité et du partenariat.

La Cub exemplaire :

- 1/ Promouvoir l'éco- responsabilité de la CUB
- 2/ Positionner la CUB comme maître d'ouvrage responsable et exemplaire.

La Cub partenaire :

- 3/ Trouver des synergies avec les communes et les collectivités départementale et régionale et valoriser les coopérations
- 4/ Accompagner les acteurs du territoire du monde économique et associatif dans leur propre démarche de développement durable.

La démarche :

Phase 1 : Vers un diagnostic partagé : le profil territorial

Le premier semestre 2010 a été consacré à l'élaboration, à partir d'analyses documentaires et de 25 entretiens individuels principalement avec les élus et services communautaires, de dresser d'un profil territorial, véritable diagnostic partagé de l'état du développement durable.

Un double objectif : identifier les constats et actions menées par la CUB au regard des enjeux du développement durable et sa prise en compte sur le territoire et de favoriser la réflexion sur la transversalité au sein de la CUB en analysant dans le cadre du diagnostic les politiques et l'organisation des services.

Phase 2 : Définition des orientations et objectifs de l'Agenda 21 : le schéma d'orientations :

Sur la base de ce document, 9 ateliers participatifs organisés de mars à juin, ont permis aussi bien aux agents communautaires qu'aux partenaires associatifs, économiques et institutionnels de se créer une culture commune sur le développement durable et d'exprimer leurs attentes quant à l'Agenda 21 communautaire.

L'objectif de cette deuxième phase était d'une part de formaliser les orientations et objectifs à partir du diagnostic pour construire collectivement une stratégie partagée pour l'Agenda 21 de la CUB. D'autre part de croiser cette démarche Agenda 21 avec les enjeux des autres démarches et documents cadre en cours d'élaboration tels que le Plan Climat, le Schéma Métropolitain de Développement Economique...

Cette construction collective d'une stratégie pour l' Agenda 21 communautaire s'est concrétisée sous la forme d'un recueil in extenso des contributions : le Schéma d'orientations présenté en Commission Réunie le 2 Juillet dernier.

Sur la base d'un avis favorable de la part de cette instance et en intégrant les diverses observations, un nouveau document a été retravaillé, synthétisé et actualisé pour être soumis au vote du Conseil.

A partir des 4 axes d'origine, 11 orientations stratégiques pour le développement durable du territoire et 22 objectifs opérationnels pour les projets de la Cub composent l'arborescence de l'Agenda 21 et contribuent à relever les défis pour la métropole de demain qui pourraient être :

- une métropole sobre en flux et en voie de réduction de son empreinte écologique
- une métropole respectueuse de la diversité du vivant
- une métropole responsable et encourageant l'implication du citoyen.

En matière d'exemplarité les orientations traduisent la nécessité de poursuivre les efforts en terme de ressources humaines, de culture pour un développement durable, de commande publique pour le volet administration et de consolider l'attractivité et le rayonnement métropolitains par un développement durable et solidaire du territoire pour le volet maîtrise d'ouvrage.

En matière de partenariat, les orientations positionnent la Cub en animateur de territoire durable et solidaire, posent le principe de l'éco - conditionnalité pour favoriser l'émergence de démarches et projets responsables.

Afin de répondre aux critères de la labellisation, un lien est fait pour chaque orientation avec les cinq finalités du Cadre de référence national.

Les ambitions communautaires pour la finalité : « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » sont traduites dans le Plan Climat dont le programme d'actions sera adopté fin 2010 - début 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement.

Vu la délibération n° 2009/0687 du 6 novembre 2009 validant l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

la démarche d'élaboration partagée mise en œuvre pour construire la stratégie de l'Agenda 21 communautaire, les propositions recueillies et présentées dans le Schéma d'orientations

DECIDE :

Article 1 unique:

de valider le Schéma d'orientations stratégiques fixant l'ambition de l'Agenda 21 communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JANVIER 2011

PUBLIE LE : 24 JANVIER 2011

M. Patrick BOBET